

Investir ensemble dans les éoliennes près de chez nous



Electrabel
CoGreen 

LETTRE D'INFORMATION ELECTRABEL COGREEN

SEPTEMBRE 2015

Chère lectrice, cher lecteur,

La 6^{ème} lettre d'information consacrée à Electrabel CoGreen est particulière. Elle marque le début d'une nouvelle phase pour Electrabel CoGreen.

En effet, en septembre nous lançons notre deuxième période de souscription pour six nouveaux parcs éoliens. Les riverains de ces nouveaux parcs ont la possibilité de devenir actionnaires locaux. À terme, le portefeuille d'Electrabel CoGreen se composera de onze parcs éoliens participatifs. Cette lettre d'information vous en dit plus à ce sujet.

Souhaitez-vous relire les lettres d'information précédentes ? Retrouvez-les sur le site web d'Electrabel CoGreen :

www.electrabelcogreen.com

Bonne lecture !

Avec nos meilleures éco-salutations,

L'équipe **CoGreen**



LE PREMIER DIVIDENDE COGREEN

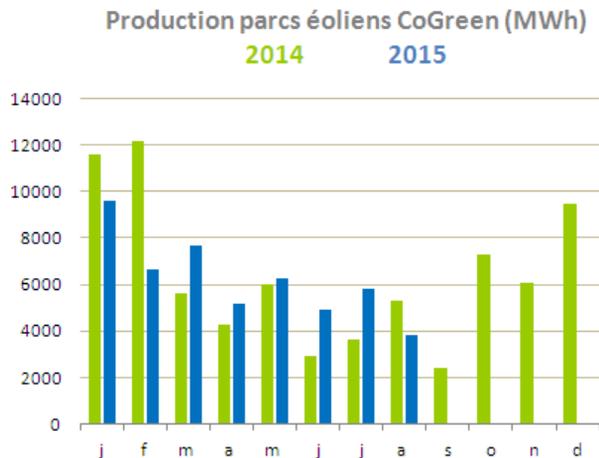
L'Assemblée Générale d'Electrabel CoGreen du 19 juin 2015 a approuvé la distribution d'un dividende de 50 433,97 € pour l'exercice 2014. Ce montant total représente une rémunération globale de 5,45 %, ce qui dépasse le rendement de 5 % qu'Electrabel CoGreen visait lors de sa création. Le dividende varie par parc en fonction de la production :

- Zwevegem-Harelbeke: 6,03 € par action
- Frasnes-lez-Anvaing: 5,31 € par action
- Sint-Gillis-Waas: 7,34 € par action
- Lochristi-Zele: 6,04 € par action
- Poperinge: 7,27 € par action

PRODUCTION D'ÉNERGIE EN 2015

Au cours de la période janvier-août 2015, les cinq parcs éoliens d'Electrabel CoGreen ont produit conjointement 50 000 MWh d'électricité, une capacité suffisante pour approvisionner 21 500 ménages et plus ou moins équivalente à la production enregistrée au cours de la période correspondante de l'année dernière.

Consultez régulièrement le site www.electrabelcogreen.com : les données de production par parc, y sont actualisées mensuellement.



SIX NOUVEAUX PARCS ÉOLIENS

Electrabel CoGreen se développe grâce à six nouveaux parcs éoliens participatifs. Du 23 septembre au 31 octobre 2015, les riverains de ces nouveaux parcs éoliens situés dans le port de Gand, à Wuustwezel, Westerlo, Gingelom et Genk peuvent souscrire aux parts sociales d'Electrabel CoGreen. Les parcs abritent conjointement 20 éoliennes, pour une capacité totale de 40 MW.

Voici un tour d'horizon des nouveaux parcs. Tandis que le [blog éolien](#) d'Electrabel vous informe sur l'état d'avancement des projets, le site Internet Electrabel CoGreen vous présente toutes les informations concernant les souscriptions, ainsi que, dès janvier 2016, leurs données de production mensuelles.



Parc éolien de Gingelom

14 MW

7 éoliennes

Situation : le long de la E40

Production estimée : 34 000 MWh, 10 000 familles

Parc éolien de Genk Zuid

2 MW

1 éolienne

Situation : zone industrielle Genk Zuid

Production estimée : 4 400 MWh, 1 300 familles



Parc éolien de Haven Gent Darsen

6 MW

3 éoliennes

Situation : zone sud du port de Gand

Production estimée : 14 000 MWh, 4 000 familles

Parc éolien de Haven Gent Belgicastraat

6 MW

3 éoliennes

Situation : port de Gand

Production estimée : 15 000 MWh, 4 300 familles



Parc éolien de Westerlo

4 MW

2 éoliennes

Situation : le long de la E313

Production estimée : 9 000 MWh, 2 600 familles

Parc éolien de Wuustwezel

8 MW

4 éoliennes

Situation : le long de la E19

Production estimée : 17 000 MWh, 4 900 familles



ELECTRABEL, DES AMBITIONS FORTES DANS L'ÉOLIEN



Electrabel affiche une ambition affirmée dans l'éolien. D'ici 2020, l'entreprise entend doubler sa capacité installée en énergie éolienne terrestre (onshore) par rapport à 2014 (de +/- 200 MW à 400 MW) en l'augmentant chaque année de 40 MW ou, autrement dit, de 20 nouvelles éoliennes par an. Cet objectif représente un investissement local estimé à environ 400 millions d'euros.

La deuxième moitié de 2015 marque une accélération dans la réalisation de ces ambitions : 25 éoliennes seront en construction.

Electrabel nourrit également des objectifs ambitieux dans l'éolien offshore et participe à hauteur de 35 % dans le projet Mermaid (avec le consortium Otary 65 %). La mise en service de ce futur parc, qui se situe à environ 60 km de la côte belge, pourrait intervenir fin 2020. Il aura une capacité de plus au moins 250 MW et produira suffisamment d'électricité pour couvrir la consommation annuelle de 286 000 ménages et réduire les émissions de CO₂ de 367 000 tonnes chaque année.

Avec la réalisation de ces nouveaux parcs éoliens, Electrabel, qui dispose d'un parc de production diversifié, entend conforter sa place de premier producteur vert du pays.

Plus d'information sur les ambitions sur www.electrabel.com.

LA SÉCURITÉ : UNE PRIORITÉ CHEZ ELECTRABEL

La sécurité, la santé et le bien-être des collaborateurs et des contractants est une priorité pour Electrabel. L'objectif ultime en matière de sécurité est le zéro accident.

La construction et l'exploitation d'éoliennes n'est pas une activité sans risque. Toutefois, les risques peuvent être gérés de manière adéquate si nous utilisons les méthodes appropriées et si nous communiquons suffisamment.

Les chantiers font appel à des entrepreneurs belges et étrangers. Un accompagnement efficace et une collaboration dans le domaine des règles à respecter sont donc nécessaires. Electrabel accorde une importance majeure aux réunions de lancement sur les chantiers. Celles-ci mettent par exemple l'accent sur certaines règles de sécurité importantes qui peuvent sauver des vies (voir schéma).

Les personnes travaillant en hauteur dans les éoliennes doivent suivre de nombreuses formations. Outre leur formation professionnelle, elles suivent également une multitude de formations de sécurité. Il va de soi que les travailleurs doivent connaître de manière approfondie les équipements de protection individuelle à employer dans le cadre des travaux en hauteur. Ils doivent également être en mesure de se secourir mutuellement en cas de problème. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'une des règles fondamentales à respecter impose la présence d'au moins 2 personnes au sommet de l'éolienne.

Nous nous efforçons de maîtriser les risques en faisant appel à du personnel bien formé, en utilisant des équipements de travail sûrs et conformes, en développant des procédures solides et en assurant une communication suffisante dans ce domaine. Nous sommes donc fiers de n'avoir enregistré aucun accident de travail sur les chantiers de construction de nos parcs éoliens depuis un an et demi, que ce soit au sein de notre personnel ou parmi les sous-traitants.



POUR LE PERSONNEL
DU GROUPE,
INTÉRIEURES
ET ENTREPRISES
EXTÉRIEURES



Je ne passe pas sous une charge. Je ne reste pas sous une charge.



Avant de réaliser des travaux avec point chaud, je m'assure qu'il n'y a pas de risque d'incendie ou d'explosion.



Je me positionne en dehors de la trajectoire des équipements en mouvement.



Je vérifie l'absence d'énergie (mécanique, chimique, électrique, fluides sous pression, etc.) avant le début des travaux.



J'accroche mon harnais quand je travaille en hauteur.



Je ne manipule pas mon téléphone et autres moyens de communication lorsque je conduis.



Je descends dans la tranchée si la protection contre l'ensevelissement est en place et appropriée.



Je ne conduis pas sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants.

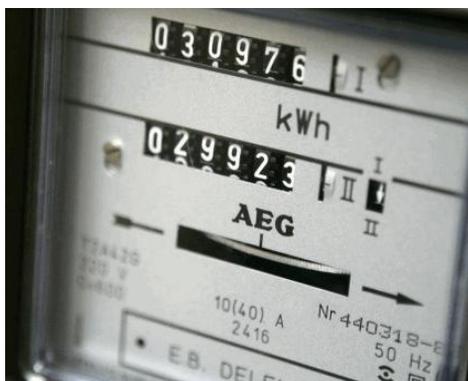


Avant d'entrer dans un espace confiné, je m'assure que l'atmosphère est contrôlée et surveillée pendant toute l'opération.

GDF SUEZ

ÊTRE UTILE AUX HOMMES

21 % DE TVA SUR L'ÉLECTRICITÉ À PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2015



À partir du 1er septembre 2015, les clients particuliers paient à nouveau 21 % de TVA sur leur consommation d'électricité. Cette décision a été prise par les autorités fédérales en juillet 2015. Tous les fournisseurs d'énergie, comme Electrabel, sont tenus d'appliquer le tarif TVA de 21% sur toutes les factures intermédiaires à partir du 1er septembre 2015 et sur le décompte annuel, pour la consommation d'électricité à partir du 1er septembre 2015 (plus d'info sur www.electrabel.be).